

Témoignage association « Entraide et solidarité AF 447 »

30 novembre 2022

Danièle Lamy : mariée 2 enfants : Laurent et Éric – professeur retraitée de l'Education Nationale
Présidente de l'association « Entraide et solidarité AF 447 » depuis 2013.

Le 1^{er} juin 2009, le jour se lève sur la plus grande tragédie de l'aviation civile française : le vol Rio Paris AF 447 disparaît au milieu de l'Atlantique, disparition qui sera confirmée à Roissy par le directeur d'Air France qui met fin à une attente angoissante palpable : 228 victimes, 32 nationalités, des dizaines de familles plongées dans la plus brutale sidération.

Passés les jours de profond désarroi, naît l'obsédante idée de se rassembler, d'échanger, de vivre et d'apaiser ensemble la douleur, de donner un nom à un combat qui se prépare : celui de parvenir à tutoyer la vérité.

Dès juillet 2009, quelques uns d'entre nous : Danièle, Françoise, Gilles, Jean-Baptiste, Laurent, Perola, Claude ... se réunissent pour palier et incarner la douloureuse réalité, naîtra ainsi l'association « Entraide et Solidarité AF447 » dont la réalité et l'existence se traduiront lors de la réunion des familles initiée par les membres fondateurs pré cités le 12 septembre 2009. dans la salle des associations du 14^{ème} arrondissement de Paris.

Nous recevrons pour cette approche collective l'aide soutenue de la FENVAC en la personne de son représentant M. Stéphane Gicquel dont les conseils résoudront bien des obstacles et accéléreront les procédures. Dès sa création, nous nous rapprocherons d'autres associations étrangères, en particulier Hiop, association allemande, avec qui nous nouerons une relation permanente constructive, Barbara Crowlow vice présidente et Bern Gans, son président vers des objectifs communs que nous avons atteints à ce jour : retrouver l'avion et la tenue d'un procès.

Depuis 13 longues années, l'association « Entraide et Solidarité AF447 » œuvre sans relâche dans l'intérêt des familles : elle est source de réconfort dans les rencontres, elle apporte et commente les informations souvent complexes, elle recherche des solutions à des situations personnelles ponctuelles, elle renseigne sur des démarches administratives ... Nous n'avons pas le droit de laisser s'installer le doute dans les consciences, de laisser libre cours à toutes les rumeurs les plus insensées comme à toutes les amertumes, les frustrations. Il en était de notre dignité, nous avons le devoir de rechercher la vérité, de faire la lumière sur les diverses responsabilités, que la justice puisse enfin expliquer l'indicible fatalité : **comment une telle tragédie a-t-elle pu se produire et pourquoi n'a-t-elle pas été évitée ?**

Nous travaillerons sans défaillance, déterminés, à la recherche de la réponse à ces questions douloureuses.

« La vérité, déclarait Condorcet, appartient à ceux qui la cherchent et non à ceux qui prétendent la détenir ».

La compétence, la connaissance du dossier, l'implication des magistrats impressionnent l'association depuis le début du procès. Nous apprécions particulièrement que la cour se pose les mêmes questions, elle nous rassure sur sa détermination à connaître enfin la vérité.

Le drame du vol Rio-Paris n'est pas seulement le fruit d'une fatalité ou d'un hasard ; il est la conséquence mortelle de négligences coupables sur le principe de précaution, de graves manquements à l'évaluation du danger.

La tâche qui nous attendait allait être redoutable, nous en avons conscience. A l'image du « pot de terre contre le pot de fer » dans l'esprit de beaucoup qui n'est que la fable d'un marché de dupes, préférons celle de David et de Goliath plus proche de la situation à laquelle nous allons être confrontés tant les forces adverses sont redoutables.

Pour cet objectif inaccessible aux yeux de beaucoup, nous nous sommes armés de solides moyens :

- Nous avons constitué d'abord un collectif d'avocats : Maîtres Jakubowicz , Busy, Bellecave avec la double mission de représenter les familles en justice pour l'indemnisation et le pénal.
- Je me suis efforcée de réunir avec Laurent, mon fils un collège de conseillers techniques, ils sont tous bénévoles, d'une très haute compétence aéronautique et informatique confirmée et reconnue. Ils apporteront à nos avocats pendant ces 13 interminables années l'argumentation nécessaire et suffisante à la constitution d'un dossier authentique à charge contre les sociétés Airbus et Air France, charges qui conduisent ces 2 entités, fleurons de l'industrie française, sur le banc des accusés.

Comme l'association allemande HIOP, nous regrettons que l'ensemble des acteurs aéronautiques institutionnels liés à cet accident ne soient pas également impliqués judiciairement, le BEA, la DGAC et l'EASA. Ils ont leur part de négligence ou à défaut manqué de discernement.

- Nous serons présents dans chacune des commémorations en hommage aux victimes et serons au côté de l'organisateur Air France pour le déroulé de la cérémonie au cimetière du Père Lachaise. Nous veillerons à l'entretien du site et initierons des travaux d'amélioration souhaités par les familles.
- Nous solliciterons la présence des ministres concernés, Mme Meadel en 2016, Mme Borne pour le 10 ème anniversaire en 2019. Je précise à ce sujet qu'aucune autre autorité ministérielle n'honorera ces cérémonies avant 2016, de même que nous attendons aujourd'hui encore d'Airbus le moindre message de compassion depuis ce crash du 1^{er} juin, aucune communication de leur part jusqu'au 1er jour du procès, noyée dans un discours hors sujet : 228 victimes et leurs familles ignorées.
- Nous veillerons scrupuleusement aux recherches en mer qui, pendant deux longues années, seront peuplées d'incertitudes, de controverses, de renoncements, d'erreurs que reconnaîtra le BEA, l'avion a été retrouvé à proximité du lieu de son dernier message ; insensibles au désarroi des familles plongées dans la plus cruelle des attentes auquel s'ajoutera l'angoisse des identifications des victimes retrouvées soit les premiers jours de juin 2009 soit au printemps 2011 et révélées publiquement dans une communication des plus désastreuse 6 mois après.
- L'identification a été particulièrement cruelle pour les familles. S'ajoutera à la complexité dramatique de l'événement le devoir de répondre à la morbidité de questions de certaines d'entre elles dévastées par la nouvelle.

- Nous suivrons avec la plus grande rigueur et attention le développement de l'instruction, des plus chaotique sur les 12 ans qu'elle couvrira.
- Tout au long de ces années sans fin, d'expertises en contre expertises, de complaisances en tous genres, d'impartialité parfois douteuse, nous nous efforçons de maintenir notre recherche de vérité, de nous en approcher avec une volonté sans faille dans l'objectivité la plus totale quelles que soient les entités concernées.

A la stupéfaction générale, un nouveau juge d'instruction affecté au dossier depuis 2017 le clôturera par une ordonnance de non lieu le 29/08/2019. Quelle est donc cette justice ? Etions-nous en droit de nous poser cette question. Celle de la fable de La Fontaine «Que vous soyez puissants ou misérables.... », vous connaissez la suite.

L'association refuse une telle imposture et nos avocats font appel. Ils déposent un mémoire argumenté par nos conseillers techniques. Personnellement, j'ai été autorisée par le juge Halphen lors de l'audience du 04 mars 2021 à la Chambre de l'Instruction de la Cour d'appel de Paris à présenter les attentes des familles.

Fidèle à notre devoir de mémoire, nous avons suivi et suivons pas à pas l'enquête judiciaire pour qu'aucune piste d'investigation ne soit écartée, pour qu'aucune ombre ne vienne ternir le sacrifice des 228 victimes et qu'une amnésie institutionnelle ne s'abatte sur les véritables responsabilités.

La catastrophe aérienne de l'AF447 était celle d'un crash annoncé tant plusieurs incidents graves de givrage des sondes Pitot AA se sont multipliés les mois qui l'ont précédé.

Les passagers du vol Rio-Paris n'avaient pas la garantie de sécurité élevée à laquelle ils avaient droit quand ils sont montés dans l'Airbus A330 à Rio. La garantie d'un constructeur et d'une compagnie aérienne dont la principale préoccupation devrait être la sûreté du transport aérien. Un savoir faire français complètement ébranlé.

N'ayons pas peur des mots, à l'accusation d'homicide involontaire nous substituons celle de non assistance à personnes en danger.

Il faut que cela cesse, maintenant, que les prévenus, soient reconnus coupables de manquements graves aux règles de sécurité aérienne, qu'ils soient condamnés. De nouvelles procédures ne sont plus envisageables !

Que la boîte de Pandore se referme enfin sur la sérénité revenue, que l'espoir revive plus fort, plus vrai, l'espoir en une justice qui ne soit pas une illusion, une justice qui sanctionne avec impartialité et rigueur les négligences et manquements des responsables de cette nuit funeste. Il n'est pas envisageable qu'une parcelle d'impunité laisse le champ libre à des multinationales aux pouvoirs tentaculaires, qu'ils descendent de leur piédestal et se mettent au service du public et de sa sécurité.

La confiance que l'association « Entraide et Solidarité AF447 » a gardée dans la justice de notre pays, malgré les épreuves de l'instruction, ne s'est pas démentie : ce procès qui se tient aujourd'hui en est la preuve visible.

Que la justice passe pour le respect, la dignité et la mémoire des 228 victimes passagers et équipage, innocentes victimes d'un illusoire progrès et parfois de la suffisance de leurs détenteurs. Tels sont aujourd'hui encore l'objectif et le vœu le plus fort de l'association « Entraide et solidarité AF 447 ».

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de la Cour, je vous remercie de votre attention.
Danièle Lamy Présidente de l'association « Entraide et Solidarité AF447 »